



**AVIS PUBLIC**  
**ÉLECTION PARTIELLE DISTRICT NUMÉRO 4**

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN  
ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX  
COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

**VILLE DE MALARTIC – SCRUTIN DU 16 DÉCEMBRE 2018**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Me Kathy Gauthier, présidente d'élection, que :

**Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **16 décembre 2018**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **25 octobre 2018** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **25 octobre 2018**;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **4 décembre 2018**.

ET

**Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **16 décembre 2018**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le **25 octobre 2018** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le **25 octobre 2018**;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **25 octobre 2018**;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le **4 décembre 2018**.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le **11 novembre 2018**, mais **au plus tard le 4 décembre 2018** (dernier jour pour présenter une demande devant la **Commission de révision**) sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

**Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection.

M<sup>e</sup> Kathy Gauthier  
Présidente d'élection  
901, rue Royale  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Tél. : (819) 757-3611 poste 226

**Donné à Malartic, le 2 novembre 2018**

  
M<sup>e</sup> Kathy Gauthier  
Présidente d'élection